

# Révision du code de l'hygiène publique au Bénin : Les journalistes mieux aguerris pour accélérer le processus de plaidoyer

*Les acteurs des médias pour l'eau, l'environnement et le climat ont été formés sur les enjeux de la révision du code de l'hygiène publique et la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. C'était dans la salle de conférence de l'Hôtel les Oliviers à Porto-Novo du 23 au 24 Août 2021.*

Dans le cadre du processus de plaidoyer pour le vote de la proposition de loi visant l'actualisation du code de l'hygiène publique et de la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin, conduit par le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement CANEA avec l'appui de Niyel, de la SNV et du Royaume des Pays bas, une vingtaine d'acteurs des médias de la presse écrite, en ligne et audio-visuel ont été réunis à un atelier. Objectif, amener ces derniers à mieux appréhender les enjeux de la relecture de la loi portant Hygiène Publique dans le combat pour l'hygiène et l'assainissement pour tous au Bénin d'une part, et la révision des mécanismes de tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin d'autre part.



Dans son allocution de bienvenue à ses pairs, William Apollinaire TCHOKI, Vice Président du Réseau des Acteurs des Médias pour l'Eau, l'Environnement et le Climat a salué cette volonté d'impliquer les professionnels des médias dans le processus de plaidoyer pour la révision du code de l'hygiène publique avant de rassurer les organisateurs du défi déjà relevé.

A sa suite et ouvrant l'atelier de formation, André ZOGO, Président du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement (CANEA), est revenu sur le contexte de l'organisation de cet atelier. Il a fait cas de la situation difficile dans laquelle se trouve le sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin. Pour preuve, le Président du CANEA, a pointé du doigt la peine que subissent l'actualisation et le vote de la loi depuis 2010, alors que certaines de ses dispositions sont caduques et inadéquates. Il rajoute qu'il est aussi nécessaire de gérer l'eau en milieu rural et urbain à travers une tarification transparente et équitable.

### **Une formation riche en informations et en partage d'expérience**

Les différents échanges qui ont meublés les deux jours de formation ont été animés par l'ingénieur Eau et Assainissement, Yadjidé A. GBEDO, l'expert Eau et Assainissement, Félix ADEGNIKA, l'expert en gouvernance,

Rachad ALIMI et le Président du RAMEC, Alain TOSSOUNON. Ces échanges ont tournés autour des termes du plaidoyer et ses principaux acquis, des enjeux et défis liés à l'hygiène et à l'assainissement de base dans le contexte des ODD. Sans oublier la présentation des insuffisances du code de l'hygiène publique, des innovations proposées dans la loi portant hygiène publique, de la contribution des acteurs des médias dans le plaidoyer pour l'HAB pour tous au Bénin et des enjeux du plaidoyer du CANEA pour une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. Les travaux de l'atelier se sont achevés à la suite du panel de discussion sur la tarification de l'eau en milieu rural et urbain au Bénin animé par la personne ressource Dr Cyrille ETEKA et l'expert en gouvernance Rachad ALIMI.

En clôturant l'atelier, le Président du CANEA a pour sa part invité les acteurs des médias à être vigilants sur la qualité et le sens des messages qui seront véhiculés prochainement. Rappelons que le CANEA est une plateforme qui rassemble les acteurs Non Etatiques actifs dans le secteur de l'eau et de l'hygiène au Bénin.

---

# **Santé publique au Bénin : corruption pour accéder aux soins à la maternité du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines**

*Pour accéder aux soins à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, usagers et soignantes*

*rançonnent. Cette pratique corruptive est entretenue par certains usagers en quête d'accès rapide aux soins et par une frange des soignantes à la recherche de gains faciles pour arrondir les fins de mois.*



Maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines. Mercredi 03 Février 2021. Il sonne 12 heures 40 minutes. Soignantes, accompagnants et quelques fois des parturientes font leurs habituelles navettes. Dans les couloirs, quelques accompagnants visiblement stressés espèrent impatiemment la délivrance des leurs. Quoiqu'ils sont pour la plupart prêts à corrompre les soignantes selon que celles-ci s'accordent ou non.

Ils sont nombreux, ces usagers du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines à croire, à tort, qu'il est normal de corrompre le personnel soignant pour accéder aisément aux soins de santé à la maternité. Une fausse perception alimentés par certains actes indélicats d'une frange des soignantes à

cette maternité.

Marianna, jeune dame, la vingtaine vient d'accoucher des jumeaux. Tellement contente, elle ne compte pas quitter la maternité sans faire un geste à la sage-femme qui l'a assistée, elle déclare, « C'est ingrat de ne pouvoir pas remercier la soignante qui vous a assisté pendant l'accouchement ».

Dans le même temps, le sieur Arnaud S. qui accompagnait sa seconde épouse, à l'accouchement, affirme « Moi, je ne manque pas de donner un cadeau en signe de reconnaissance aux soignantes qui s'occupent de mes femmes car elles font un travail extraordinaire ». Ce n'est pas de la corruption soutient-il.

### **Usagers et soignantes à la barre**

En effet, cette pratique corruptive mal perçue par les usagers est renforcée par l'attitude peu orthodoxe de certaines soignantes. Une situation qui amplifie la vulnérabilité des usagers en provenance des milieux ruraux

Bernardin H. est un agriculteur dans la commune de Agbangnizoun. En tant que ancien accompagnant à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, il raconte sa mésaventure. « ...il y a quelques mois, ayant appris que ma femme avait à peine accouché, une sage-femme se précipitait vers moi dans le couloir avec le nouveau-né. Elle me félicita joyeusement tout en me demandant de l'argent pour se rafraichir en guise de célébration du nouveau né ». Pour Bernardin, ce n'était pas sur un ton sérieux. Donc il n'y tallait pas d'importance. Malheureusement, il a finit par remettre difficilement 1000 F CFA.

Un autre son de clôche vient de Yêdji O., instituteur et ancien accompagnant à la maternité du CHD Zou-Collines. « En Juin 2020, j'ai été obligé de remettre 2000 F CFA sur demande d'une soignante aux fins de faciliter l'achat expresse de quatre poches de sang à injecter à mon épouse qui faisait un saignement après accouchement ». Un fait que regrette Yêdji

avant de se convaincre qu'il n'avait pas le choix devant la santé agonisante de son épouse et payer la rançon.

Pour ces usagers rencontrés, ces pratiques corruptives se passent avec la complicité de plusieurs autres agents des services plus ou moins rattachés à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines.

Pourtant, nous renseigne une soignante sous couvert de l'anonymat, des mesures ont été mise en place par les autorités dont des contrôles inopinés, des fouilles spontanées et des sondages auprès des usagers, le mal persiste. Le service des plaintes, par ignorance est moins connu des victimes.

Une raison qui justifie, selon Robbin Accrombessi, Président de l'Association des Consommateurs du Bénin le fait que son creuset n'ait pas reçue malheureusement des dénonciations de ces pratiques, jusque là.

Toutefois, notons que nos multiples tentatives par des procédures administratives pour interviewer les autorités compétentes à divers niveaux du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines sont restées vaines.

### **Des dispositions légales pour lutter contre la corruption**

Le juriste Joël Christian SEDOGB0 déplore la situation précisant qu'il s'agit bien des pots-de-vin et du rançonnement. Il explique qu'au regard de la loi No 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes, la peine est la même pour le corrupteur et le corrompu. Cette loi, rappelle-il, dispose en son article 40, une peine d'emprisonnement de cinq (05) ans à dix (10) ans et d'une amende égale au triple de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées à l'encontre de tout agent public qui aura directement ou indirectement sollicité ou agréé des offres ou promesses.

Mieux poursuit-t-il, concernant les cadeaux ou gestes, le décret No2008-813 du 31 décembre 2008 portant code des valeurs et d'éthique de la fonction publique interdit la corruption et

l'acceptation de cadeaux par les agents publics. Le juriste prévient tout de même que l'article 15 du même texte recommande que s'il n'a été possible pour un agent public de résister à un cadeau, de se confier au secrétaire général de son administration qui lui dictera la conduite à tenir.

Ainsi, bien que le gouvernement continue de multiplier des efforts pour lutter contre la corruption, toute la société béninoise, en particulier les acteurs de la santé (soignantes, usagers) sont également appelés à faire autant d'efforts pour éradiquer le mal du secteur très sensible qu'est la santé a-t-il conclut.

*Megan Valère SOSSOU*

---

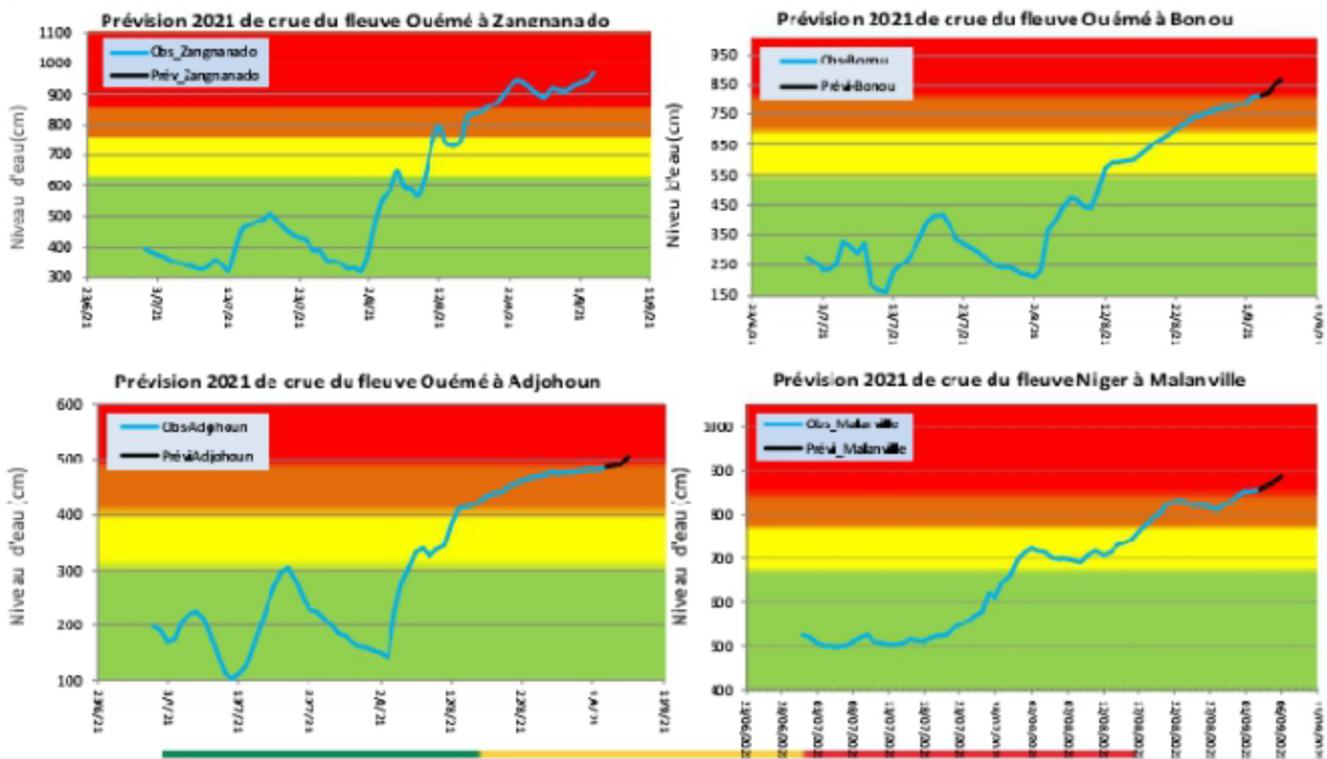
## **Extrême climatique : alerte risque élevé de catastrophe d'inondations au Bénin**

Si la véritable saison pluvieuse n'a pas suffisamment mouillée le territoire béninois, cette petite saison sera plus marquante. Et pour cause, des quantités de pluies abondantes précipitent depuis quelques jours du nord au sud du Bénin. Ces récentes pluies donnent du fil à retordre aux populations béninoises et à ses autorités.

Dans un message d'alerte paru dans le bulletin d'alerte aux inondations valable du 03 au 09 septembre 2021, la cellule interinstitutionnelle de prévision et d'alerte du système précoce du Bénin alerte d'une situation inquiétante. Selon les informations recueillies, dans la basse vallée de l'ouémé le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Zangnanado et Bonou

et Adjohoun. Dans le bassin du Niger le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Malanville et Karimama.

#### CELLULE INTERINSTITUTIONNELLE DE PREVISION ET D'ALERTE DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE DU BENIN



Ainsi, pour les trois (03) prochains jours, il est prévu une hausse du niveau d'eau dans la basse vallée de l'ouémé et une hausse du niveau d'eau dans le bassin du Niger.

#### Un système humain exposé et vulnérable

A en croire le message d'alerte, ce niveau d'alerte demeurera rouge dans le bassin du Niger aux voisinages de Malanville et Karimama. Il l'est également dans la basse vallée de l'ouémé aux voisinages de zangnanado, Bonou et Adjohoun. Conséquences : plus de neuf cents mille personnes sont potentiellement exposées, sans oublier les habitations, les champs agricoles et les pistes.

**NB : Les niveaux d'eau relevés ce jour 03 septembre 2021, sur le fleuve ouémé 971 cm à Zangnanado, 817 cm à Bonou et 485 à Adjohoun et sur le fleuve Niger 858 cm à Malanville.**